

Bibliothèques et valeurs de la République : comment accompagner la citoyenneté ?

par Sylvie Larigauderie, vice-présidente de l'ABF et directrice du réseau des bibliothèques de Viry-Chatillon (91), et Dominique Lahary, bibliothécaire retraité

Compte rendu de la journée d'étude organisée conjointement par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi), qui s'est déroulée le 12 novembre 2018 à la médiathèque André Malraux de Strasbourg.

Sommaire :

Ouverture de la journée.....	2
<i>Les valeurs de la République : réflexions sur le cadre des politiques culturelles</i> , par Vincent Martigny, maître de conférences en science politique à l'École polytechnique.....	4
1) Liberté, égalité, fraternité et laïcité	4
2) Le lien entre République, culture et identité nationale.....	5
3) République et démocratie	5
<i>Qu'est-ce que la radicalisation, comment la prévenir ? L'expérience de la ville de Strasbourg face aux risques d'exclusion</i> , par Éric Poinot, chargé de prévention de la radicalisation violente de la ville de Strasbourg.....	6
Comment une collectivité construit une politique publique de prévention contre la radicalisation ?	6
Qu'est-ce que la radicalisation ?.....	6
La lutte contre la radicalisation est un enjeu de cohésion sociale !	7
<i>Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques : présentation du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques</i> , par Françoise Legendre, inspectrice générale des bibliothèques.....	7
L'offre documentaire.....	8
L'action culturelle et les actions de médiation au quotidien.....	9
Au sein des équipes.....	9
Table ronde avec l'ensemble des intervenants, modérée par Jean-Pierre Sakoun, du comité Laïcité-République	9
Pecha Kucha sur six exemples d'actions pour accompagner la citoyenneté	10
Ateliers info-intox de la Bpi avec Salomé Kintz	10
Bordeaux avec Yoann Bourion	10
Hérouville-Saint-Clair avec Morgane Desart	11
Lyon avec Guillaume Morand.....	11
Montreuil avec Fabrice Chambon	12
Strasbourg avec Marie-Pierre Lefevre, directrice du centre socio-culturel de la Meinau à Strasbourg, et Hamed Ouanoufi, animateur.....	12
Retour sur la journée, par Jean-Pierre Sakoun, président du comité Laïcité République	13
Conclusion, par Anna Marcuzzi.....	16

Ouverture de la journée

Camille Gongloff, élue Eurométropole de Strasbourg en charge de la lecture publique :

« Lorsque je me suis engagée en politique, j'ai pris conscience du rôle social et citoyen des bibliothèques dans leurs territoires, au plus près des habitants. J'ai constaté l'ampleur du travail accompli, les difficultés rencontrées, les questionnements qui traversent un métier en évolution constante à l'image de la société.

L'axe majeur de notre politique est de permettre un accès facilité ainsi que l'accueil et l'accompagnement de tous les publics et en particulier des jeunes et des personnes dites éloignées de la lecture.

Il s'agit d'être capable de lire et comprendre les concepts qui se cachent derrière les mots essentiels à l'intégration sociale, à l'accès à la citoyenneté. Acteurs sociaux, éducatifs, associatifs, tous sont concernés, y compris les bibliothèques, dont la principale richesse ne vient pas des ressources proposées mais des personnes effectuant cet accueil, cet accompagnement, cette médiation.

Nos bibliothèques sont devenues des lieux de vie, de défi, d'intégration sociale, d'apprentissage de l'altérité, de la citoyenneté, tout autant que des lieux de loisir et de culture.

Cela signifie aussi que l'on attend de vous cette capacité à appréhender des sujets allant parfois au-delà de votre formation initiale mais qui font partie intégrante de votre engagement et de votre vocation.

À Strasbourg, capitale européenne, berceau de l'humanisme rhénan, ville de débats, de dialogue interculturel et interreligieux, nous sommes profondément attachés aux valeurs de la République française, liberté, égalité, fraternité, laïcité, mais aussi aux valeurs qui fondent notre projet européen : respect des droits de l'homme, démocratie et État de droit.

Tout au long de l'année, les pouvoirs publics et les acteurs que j'ai cités travaillent ensemble pour faire vivre ces valeurs et les mettre en pratique, leur donner corps.

Parmi de nombreux exemples, l'action menée du 7 au 17 novembre dans les médiathèques de la ville et de l'Eurométropole, sous le titre « les médiathèques engagées », met à l'honneur l'être humain, cet oiseau migrateur. C'est un temps fort que j'ai souhaité pour mettre en lumière cet engagement des médiathèques, qui permet de donner une place aux publics migrants, que nous accueillons tout au long de l'année mais aussi pour déconstruire les préjugés, mieux se comprendre et vivre ensemble.

Cette journée d'étude fait pleinement écho à notre politique de lecture publique et à notre engagement. Nous avons la chance d'avoir une équipe incroyable dirigée par Mme Marcuzzi, professionnelle engagée.

Oui, il y a aujourd'hui des forces qui remettent en cause notre République et notre vivre ensemble. Nous ne pouvons et ne devons les ignorer. Nous devons, par l'éducation, par la culture, par des politiques sociales fortes, appauvrir le terreau qui a pu les nourrir et, ainsi, prévenir la radicalisation. C'est un axe de nos politiques publiques.

Les médiathèques participent à leur niveau au plan d'action de prévention de la radicalisation de la collectivité et je veux le dire ici : l'enjeu pour les médiathèques n'est pas de repérer ou de signaler des personnes engagées dans un processus de radicalisation mais de développer des actions de médiation, des actions culturelles, des actions à portée éducative permettant à chacun et à chacune de se défendre soi-même contre des discours extrémistes car nous nous devons de donner au plus grand nombre, mais surtout aux plus jeunes et aux plus vulnérables, les outils pour mieux comprendre le monde, pour se forger un esprit critique dans un univers globalisé où la pensée unique côtoie les théories du complot où des *fake news* qui sont souvent plus séduisantes que la réalité ont un impact fort, et où le temps et la technologie jouent parfois contre nous. Ces sujets sont éminemment complexes et je connais les débats qui peuvent animer votre

profession comme la société tout entière. Vous trouverez à Strasbourg un engagement sans faille pour préserver les droits et les libertés qui sont le fondement de notre société. Il n’y a aucune solution simple, toute faite, il y a surtout un travail à mener en commun. »

Christine Carrier, directrice de la Bpi, rappelle que cette journée s'inscrit dans le cadre du cycle de journées d'étude de la Bpi, *Bibliothèque dans la cité*, qui, depuis plus de cinq ans, présente et valorise des projets innovants à destination de publics divers. Il s'agit de poser les bibliothèques comme lieux de liberté, d'égalité et de fraternité, ouverts à tous sans condition ni affiliation et de renforcer la cohésion sociale. Voir le site <https://pro.bpi.fr/etudes-et-recherche/la-bibliotheque-dans-la-cite> avec de nombreux exemples de démarches et d'actions.

Xavier Galaup, président de l'ABF, a salué le programme des bibliothèques de Strasbourg montrant que ces établissements ne sont pas seulement des lieux de loisirs mais aussi de débats. Il était important pour l'ABF que cette journée ait lieu pour mettre l'accent sur cette question. Se référant à la [charte Bib'Lib](#) et au [Code de déontologie du bibliothécaire](#), sur lequel une réflexion a été lancée en vue de sa mise à jour, Xavier Galaup a mis l'accent sur des bibliothèques ouvertes au monde, au service des politiques publiques, tout en s'inquiétant de mesures de réduction ou de fermetures annoncées ici ou là.

Anna Marcuzzi, directrice des médiathèques de Strasbourg :

« Cette journée d'étude, je la porte en moi depuis très longtemps, sans doute parce qu'elle fait le lien entre ce que je suis professionnellement mais aussi personnellement. Si j'ai pu me construire sur le socle des principes républicains, c'est aussi grâce aux bibliothèques de lecture publique que j'ai beaucoup fréquentées dans ma jeunesse. J'essaie par mon engagement quotidien auprès de mes équipes de rendre à la lecture publique une partie de ce qu'elle m'a apporté.

Je suis heureuse et fière d'accueillir cette journée à Strasbourg au milieu de la première édition de nos « médiathèques engagées » et au sein de son beau programme autour des publics migrants.

Et je remercie encore ma collectivité et la Bpi d'avoir cru en ce projet et de l'avoir soutenu.

Nous sommes dans une société complexe, fracturée, marquée par les replis identitaires, par l'individualisme mais aussi par les menaces sur les libertés individuelles, par les communautarismes et la montée de toutes les radicalisations et de tous les extrémismes qui, par un mouvement de balancier bien connu, se nourrissent les uns les autres.

Les bibliothèques y sont naturellement confrontées en tant que reflets parfaits de cette société dans laquelle elles doivent demeurer des espaces de paix, de liberté et d'émancipation, de construction de soi, de pluralisme, de cohabitation et de connaissance de l'autre.

Nos établissements semblent plus que jamais d'une importance capitale sur tous les territoires de la République.

Pour remplir cette mission exigeante, il est indispensable qu'au sein de notre profession et de nos associations professionnelles puissent se tenir des débats sur tous ces sujets dans le respect de la pensée de chacun pour dénoncer et faire barrage à l'intolérance, à l'ignorance, à l'indifférence, au fanatisme et aux certitudes, à la haine. Il est essentiel que les bibliothécaires que nous sommes puissions garder un comportement exemplaire afin d'être crédibles pour transmettre ces valeurs dans notre action auprès de nos publics. Cela n'exclut bien évidemment ni le débat ni les divergences d'opinion ni même les oppositions qui doivent continuer à nourrir notre réflexion.

Enfin, parce que notre engagement le mérite, parce que notre fonction et nos missions l'exigent, dans cette réalité complexe, il me semble important de revenir aux fondamentaux de notre République qui porte en elle bien des réponses à nos questions. C'est tout l'objectif de cette journée.

Les valeurs de la République : réflexions sur le cadre des politiques culturelles, par Vincent Martigny, maître de conférences en science politique à l'École polytechnique.

Ses travaux portent sur le lien entre culture et politique dans la France contemporaine : comment les politiques culturelles en France sont à l'origine d'une manière de « dire la France »¹.

« La culture n'est pas un objet de politique publique comme les autres : en effet, elle est au cœur des enjeux de citoyenneté, ce qui vous confère à vous, gens de culture, une mission essentielle dont, paradoxalement, les acteurs politiques vous parlent très peu. »

1) Liberté, égalité, fraternité et laïcité

Depuis la seconde moitié des années 1980, on assiste à un véritable retour des idées républicaines qui, depuis la fin du XIX^e siècle, n'ont pas toujours été sur le devant de la scène. Ce retour est lié au déclin du marxisme comme idéologie de référence, au sentiment d'un échec de la pratique socialiste du pouvoir comme de la tentative libérale du gouvernement Chirac, qui produisent une sorte de vide idéologique concomitant avec le déclin de la question sociale, exprimée en termes de classes, y compris pour les non marxistes.

Cette idéologie de référence se trouve remplacée par la question culturelle, au sens anthropologique des modes de vie.

Ce retour de la question de la République, observable à gauche comme à droite, se manifeste notamment par l'expression d'intellectuels se qualifiant de républicains. À propos de l'affaire de Creil, une pétition intitulée *Profs, ne capitulez pas* est signée par des personnalités qui sont toujours aujourd'hui dans le débat public : Elisabeth Badinter, Régis Debray, Elisabeth de Fontenay, Alain Finkielkraut².

De quoi parle-t-on quand on parle de valeurs de la République ? Elles font consensus mais avec des contenus qui varient suivant les acteurs politiques.

- **La liberté** : comme l'a écrit **Isaiah Berlin** en 1958³, elle peut être négative (l'absence de contraintes) ou positive (la possibilité d'agir). Selon lui, la République n'est possible que si notre liberté n'est pas amputée par celle des autres, grâce à la loi. Derrière la République, il y a un projet moral : être un citoyen libre, c'est être engagé dans la cité.
- **L'égalité** : dans la République, elle accorde les mêmes droits politiques à chacun, c'est la « compétence des incompetents », comme écrit Jacques Rancière. Mais l'égalité passe aussi par deux notions importantes : la redistribution et la justice sociale.
- **La fraternité** pose la question de l'universel. Il est aujourd'hui rejeté de deux côtés : il y a la vieille critique de l'universel au nom de l'enracinement mais aussi la critique d'un universel qui exclurait les « non frères », comme le dit Réjane Sénac (les femmes, les minorités religieuses, culturelles, ethno-culturelles).
- **La laïcité** n'est pas seulement un principe juridique. Elle est à la hauteur des trois termes de la devise républicaine et est inscrite dans la constitution depuis 1958. Mais elle ne met personne d'accord pour la définir parce qu'elle comporte une tension entre la liberté de croire ou de ne pas croire et la dimension anticléricale.

¹ Vincent Martigny, *Dire la France. Cultures et identités nationales (1981-1995)*, Presses de Sciences Po, 2016.

² « *Profs, ne capitulez pas* », Le Nouvel Observateur, 2-8 novembre 1989.

³ Isaiah Berlin, *Deux concepts de liberté*, 1958, en ligne : <https://www.contrepoints.org/2013/12/11/149440-deux-conceptions-de-la-liberte-par-isaiah-berlin>.

2) Le lien entre République, culture et identité nationale

« Je suis fier d'être Français » ou bien « Je suis fier d'être républicain » ? Le débat républicain est fortement lié à celui sur l'identité nationale avec la culture comme ciment de l'identité. Tout le spectre politique a fini par se rallier à la République. On parle de la question de l'identité nationale depuis la fin des années 1970.

La culture comme ciment de l'identité nationale a été hystérisée par deux enjeux : l'immigration avec le débat entre insertion, intégration et assimilation, et la mondialisation. Comment se situer dans un contexte supranational qui ne comprend pas bien un projet moral républicain se traduisant notamment par la laïcité ?

Le débat sur l'identité nationale s'est cristallisé sur la question laïque. Deux phénomènes sont venus bousculer les schémas : la mondialisation et l'immigration (affaire du voile au collège à Creil en 1989⁴, interdiction des signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques en 2004, interdiction du voile intégral dans l'espace public en 2010, lois anti-terroristes votées après les attentats de 2015).

En 1905, on vote la séparation entre la sphère juridique (l'État) et la question religieuse. Cette séparation garantit la liberté de conscience et d'exercice du culte mais comporte un élément de méfiance contre la religion comme créatrice d'interférence avec ce qui fonde la République (la raison, la science, le progrès). Aujourd'hui, cette ambivalence est encore très présente. La vraie distinction entre 1905 et aujourd'hui, selon Jacques Rancière, c'est qu'on est passé d'un État laïc à une injonction à ce que l'individu ait des comportements laïcs.

Dans l'affaire du burkini⁵, le Conseil d'État a rappelé qu'il n'est pas prévu que l'État s'immisce dans les choix individuels.

Pour Dominique Schnapper⁶, la République est une communauté de culture : pour être égaux, il faut passer par la même culture, ce qui passe notamment par la langue française. Ceux qui ne partagent pas la même culture ne peuvent-ils être citoyens ? Débat récurrent depuis une trentaine d'années.

Vous le voyez dans les bibliothèques : il y a des cultures diverses et chacun se fabrique sa culture, avec un déclin de la culture de référence.

3) République et démocratie

La démocratie, c'est deux choses : le règne de la majorité et l'État de droit, qui peut s'opposer à l'avis de la majorité. On a essayé dans les années 1980 de fixer les enjeux d'une démocratie culturelle. Cela remet en cause l'idée d'une universalité de la culture.

Comment faire dialoguer les cultures dites minoritaires et la culture dite majoritaire ? Comment réhabiliter toutes les cultures comme égales en dignité tout en affirmant le libre choix des individus ? Tous ces enjeux sont intrinsèquement politiques.

En 2018, il y a une opportunité : c'est la fin de la domination d'une culture sur une autre, d'une religion sur une autre, du masculin sur le féminin, de l'homme blanc sur l'homme noir... Il y a donc un espace de construction possible d'un nouveau récit national.

⁴ En septembre 1989, trois élèves d'un collège de Creil portant le voile sont exclues de l'établissement, puis réintégrées. L'affaire connaît un grand retentissement. Finalement, la loi du 15 mars 2014 interdira le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

⁵ Au cours de l'été 2016, plusieurs maires du Sud de la France prennent des arrêtés interdisant le port de ce maillot de bain pour femmes. Le 26 août, le Conseil d'État les annule.

⁶ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Gallimard, 1994, et *De la démocratie en France : République, nation, laïcité*, Odile Jacob, 2017.

Qu'est-ce que la radicalisation, comment la prévenir ? L'expérience de la ville de Strasbourg face aux risques d'exclusion, par Éric Poinso, chargé de prévention de la radicalisation violente de la ville de Strasbourg

Comment une collectivité construit une politique publique de prévention contre la radicalisation ?

À la suite des attentats de janvier 2015, et dans le contexte du départ de jeunes Strasbourgeois en Syrie, la Ville de Strasbourg a organisé au printemps suivant des conférences intitulées « Ouvrons-la » dans les quartiers, qui sont à l'origine du dispositif actuel.

Strasbourg est la seule ville en France à s'être dotée d'un adjoint au maire et d'un fonctionnaire municipal chargés spécifiquement de la prévention de la radicalisation. Éric Poinson n'est pas un professionnel de la sécurité : son poste de chargé de mission est placé sous la responsabilité de la DGA Cohésion sociale et développement éducatif et culturel.

Qu'est-ce que la radicalisation ? Il n'y a pas de définition juridique mais le [Guide interministériel de prévention de la radicalisation](#) reprend la définition donnée par le sociologue franco-iranien Farhad Khosrokhavar⁷ : « *processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel.* »

Selon lui, trois éléments doivent être réunis :

- ce n'est pas un état mais un processus progressif (on peut y entrer mais aussi en sortir) ;
- c'est l'adhésion à une idéologie extrémiste (cela ne vise pas une idéologie en particulier, même si c'est le djihadisme qui nous préoccupe le plus actuellement) ;
- c'est l'usage ou l'apologie de la violence.

Ce qui compte n'est pas le contenu de l'idéologie mais le risque d'un passage à l'acte. Il ne s'agit en aucun cas d'un plan de lutte contre le salafisme.

Le rôle des acteurs culturels ou de l'acteur public est d'agir sur le terreau (les conditions de vie au quotidien des citoyens). Il s'agit de faire en sorte que les individus les plus fragiles soient protégés contre les discours de propagande.

La Préfecture du Bas-Rhin centralise et communique les signalements qui lui sont faits (1 200 depuis 2013) dont un tiers au moins sont hors sujet. Selon ces données, 85 à 90 % des cas se recoupent avec des violences intra familiales, carences éducatives ou affectives, fragilités adolescentes, problématiques psychologiques ou psychiatriques. D'où l'importance cruciale de l'accompagnement des familles. La très grande majorité des cas recensés révèle que la radicalisation précède et non suit une pratique religieuse.

Strasbourg s'est inspirée des analyses du [Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de la ville de Montréal](#) (CPRMV) : la radicalisation est la rencontre entre un terreau de disponibilité (fragilité des individus) et une offre de radicalité. La même distinction est faite pour aborder la toxicomanie. La question de l'offre relève de la responsabilité de l'État. C'est le terreau qui implique les acteurs de terrain dont les collectivités territoriales : il s'agit de faire en sorte que les gens se protègent contre les discours de radicalité.

Les individus les plus touchés accumulent difficultés psychologiques, échec scolaire, rejet de la société, instabilité familiale ou rejet de la famille : la société n'a plus rien à leur offrir.

Ces facteurs peuvent contribuer à des phénomènes comme le suicide, la toxicomanie, l'engagement sectaire, la délinquance, la criminalité, la radicalisation politique ou religieuse.

⁷ Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Interventions », Paris, 2014.

L'ethnopsychiatre Tobie Nathan⁸ donne des clés de compréhension de ce type de situation. On peut aussi lire le témoignage bouleversant de Saliha Ben Ali, une mère de djihadiste⁹

La lutte contre la radicalisation est un enjeu de cohésion sociale !

Le plan d'action repose sur trois principes :

- intervenir dans le champ de compétence de la ville,
- mobiliser l'ensemble des pans de l'action publique, notamment culturels,
- réinterroger les actions communes à la lumière de cette question.

Il faut former, sensibiliser, interroger le plus grand nombre possible d'agents publics, de façon modulée, selon leur métier, afin de structurer des réseaux de professionnels pouvant comprendre et intervenir ensemble dans une optique sociale, socioéducative et culturelle.

On peut faire référence au plan national de formation [Valeurs de la République et Laïcité](#). Même si le sujet de la laïcité est différent, il faut le traiter de façon cohérente avec la prévention de la radicalisation.

Exemple d'action concrète : [kit pédagogique élaboré avec l'Éducation nationale sur le traitement de l'actualité et les théories du complot](#) qui propose des outils pratiques pour les enseignants et pour les médiathèques.

Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques : présentation du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, par Françoise Legendre, inspectrice générale des bibliothèques

Voir le rapport *Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques* de septembre 2016 [sur le site de l'Inspection générale des bibliothèques](#).

Mis au programme de l'Inspection générale des bibliothèques par le ministère de la Culture, ce rapport permet de réfléchir à la place des bibliothèques par rapport au fait religieux et convictionnel. Sa publication a suscité un certain nombre de rencontres et de formations. Elle a révélé un important besoin d'échanges autour de questions concrètes parfois difficiles, une certaine méconnaissance de la laïcité apparue fréquemment et des confusions dont celle entre athéisme et laïcité.

La laïcité n'est pas une option facultative ou un idéal abstrait. C'est une exigence constitutionnelle, un cadre juridique garant de la liberté de conscience.

Formant l'ensemble le plus dense de réseau culturel de proximité ouvert à tous, sans formalité ni discrimination, les bibliothèques peuvent contribuer à la construction d'une société de parole et de débat. Elles sont, comme tous les espaces publics, garantes de l'égalité des citoyens et de la liberté de conscience.

Les principes liés au service public sont la neutralité et la laïcité. Ils sont mentionnés dans la [loi du 20 avril 2016 sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires](#). Les agents publics, y compris stagiaires et bénévoles, dans le cadre de leurs fonctions, ont l'interdiction :

- de porter des signes religieux distinctifs,
- de refuser de servir une personne abordant un signe manifestant une croyance ou une opinion,
- de faire du prosélytisme,
- de participer dans les locaux à des moments religieux comme les prières.

⁸ Tobie Nathan, *Les âmes errantes*, L'Iconoclaste, 2017.

⁹ Saliha Ben Ali, *Maman entends-tu le vent*, L'Archipel, 2018.

Pour les usagers :

- pas d'obligation de neutralité (par exemple le port du voile n'est pas interdit),
- interdiction de dissimuler son visage,
- pas de prières repérables dans l'espace public de la bibliothèque,
- pas de propos ou gestes d'irrespect dans l'espace de la bibliothèque.

Il est recommandé de mettre en place une politique d'accueil explicite et cohérente pour les usagers par exemple en publiant une charte d'accueil validée par la collectivité.

L'offre documentaire

L'obligation de pluralisme est directement liée au principe de laïcité. Il faut prendre en compte des usages et centres d'intérêt très divers, des codes différents selon les origines. Les textes concernés peuvent relever de disciplines très diverses, s'adresser à des publics distincts, être diffusés sur toutes sortes de supports.

Ceci implique la pluralité des collections : religions diverses, convictions spirituelles diverses, à plusieurs niveaux de lecture, alors qu'il s'agit d'un paysage éditorial spécifique. En 2017, le christianisme représentait le sujet de 70 % des titres publiés contre 5,8 % pour l'Islam.

On peut distinguer :

- les documents d'éducation religieuse avec une pluralité de religions qui posent souvent question et sont rarement inclus dans les collections ;
- les écrits des auteurs religieux qui sont généralement admis pour leur valeur documentaire ou pour répondre au souhait de quête individuelle, sans oublier par ailleurs les livres critiques, agnostiques, athées ou anticléricaux ;
- les ouvrages d'étude et de réflexion sur les religions.

Quelques points de vigilance :

1. Attention aux dons imposés dont on ne sait pas toujours quoi faire : les garder dans un but de traces avec une indexation spécifique ?
2. L'offre en direction des enfants ne doit pas être négligée. Pourtant, elle est souvent gérée de façon différente dans les équipes. Les principes de diversité et conviction peuvent y être appliqués y compris les approches décapantes et dérangeantes.
3. Les pressions de la part d'usagers ne sont pas à confondre avec la participation. Si la bibliothèque doit adapter son offre au public, elle ne peut devenir un simple miroir de demandes exprimées avec insistance, ce qui nourrirait la perception de ce service public comme inféodé à tel groupe de pression. Comme l'a écrit Jean-Luc Gautier-Gentès, « *la bibliothèque, en tant qu'espace public, n'est la propriété exclusive d'aucun groupe.* »¹⁰
4. Attention à l'injonction du taux de rotation, au manque de budget ou de place. L'offre est faible ou inexistante dans de nombreuses bibliothèques.
5. Attention à la neutralité par le vide. Le voisinage d'une pluralité de paroles dans ce domaine comme en politique constitue un fondement symbolique de l'identité de la bibliothèque publique porteuse de « *cette bigarrure qui caractérise les sociétés libres* » dont parle Michel Melot¹¹.

Un cadre de politique documentaire explicite est nécessaire. Il faut souligner l'importance des réseaux communal, intercommunal, départemental, pour construire des complémentarités, partager les compétences et faire circuler des documents pour pallier l'éventuelle étroitesse de

¹⁰ Jean-Luc. Gautier-Gentès, *Une république documentaire. Lettre ouverte à une jeune bibliothécaire et autres textes*, Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 2004. Disponible en ligne :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/60542-une-republique-documentaire>.

¹¹ Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*, L'Œil neuf éditions, 2004.

l'offre locale.

L'action culturelle et les actions de médiation au quotidien

La question de la laïcité doit faire l'objet d'une mise en perspective par des actions de médiation et dans le cadre du programme d'action culturelle, en prenant bien en compte que certains publics en sont généralement absents.

Mais les débats portant explicitement sur la laïcité ne sont pas toujours pertinents. Une médiation régulière (par exemple des ateliers parents/enfants) est l'un des moyens d'inviter les familles à participer, voire à s'impliquer, dans un projet de plus grande envergure. Il s'agit de faire de la bibliothèque un pôle actif de convictions à partager en misant sur une démarche participative d'intelligence collective.

La bibliothèque est peu citée dans les politiques publiques sur la laïcité. Elle peut pourtant jouer un rôle majeur pour la prise de recul critique et comme lieu de sociabilité et de transmission des savoirs.

Au sein des équipes

Il faut faire en sorte que les chartes soient correctement traduites dans la durée. Cela pose la question de la formation, de la tension entre polyvalence et connaissance approfondie.

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques mentionne un certain nombre de ressources et signale des formations pas toujours connues des bibliothécaires-

L'écoute au sein des équipes est cruciale. Des débats peuvent surgir, des agents être blessés par tel choix documentaire ou d'action culturelle. Partager ses doutes contribue à la mise en confiance.

La composition des équipes compte dans la perception de la bibliothèque par les habitants : la mixité est une richesse, la bibliothèque ne peut être « *une institution des autres pour les autres* ».

Table ronde avec l'ensemble des intervenants, modérée par Jean-Pierre Sakoun, du comité Laïcité-République

Jean-Pierre Sakoun rappelle que les différents points de vue sur la laïcité ont une même origine : les Lumières, avec la construction d'un sujet citoyen rationnel, autonome, politique, fait d'identités multiples.

Vincent Martigny rappelle que dans son ouvrage *Aveuglantes Lumières*¹², Régis Debray note qu'il y a une part d'imaginaire, de religion, d'immatériel qui échappe à la rationalité des Lumières. Cela fait écho à un débat existant en théorie politique depuis les années 1970 notamment en Amérique du Nord entre les « libéraux », pour lesquels l'individu existe en dehors de ses appartenances et peut s'en émanciper, et les « communautariens » qui, avec notamment Michael Walzer, jugent qu'on ne saurait exagérer la capacité et le besoin des individus de se libérer des appartenances. La République pose la question démocratique : est-ce qu'on est capable de se libérer de ses identités, de sortir d'une communauté et d'aller vers le collectif ? Elle en est aussi victime dans la mesure où elle est une source de contraintes face à ceux qui introduisent le religieux, ce qui n'est pas prévu au départ.

Françoise Legendre souligne qu'avoir conscience de la diversité d'opinions au sein des personnels et des publics est porteur d'une approche pluraliste.

Eric Poinsot souligne que les centres socio-culturels et MJC ont vocation à offrir des espaces d'expression aux habitants. Or, des jeunes expriment des opinions qui peuvent être violentes, dérangeantes, voir tomber sous le coup de la loi. Est-ce qu'on répond « *tu n'as pas le droit de dire ça* » ou est-ce qu'on cherche ce que cela signifie et ce que la personne tente d'exprimer à travers

¹² Régis Debray, *Aveuglantes Lumières*; Gallimard, 2006

une opinion ? Même désarroi des personnels enseignants qui ne sont pas nécessairement armés pour recevoir ce type de discours.

Il rappelle qu'on ne demande pas aux acteurs de terrain de faire de l'antiterrorisme mais de retisser du lien social. De même, avec un phénomène comme celui du Bastion social¹³, le travail local consiste à se demander pourquoi des jeunes Strasbourgeois sont tentés par cette offre proche du néofascisme.

Jean-Pierre Sakoun souligne en conclusion que la laïcité invite chacun à se souvenir en permanence qu'il est constitué d'identités multiples et qu'aucune d'entre elles n'est une essence qui commanderait l'ensemble de ses comportements et le mettrait en rupture avec le reste de la société.

Pecha Kucha sur six exemples d'actions pour accompagner la citoyenneté

Panorama d'actions citoyennes qui se déroulent à travers le territoire. Sept minutes de présentation pour chacun avant que leurs représentants se répartissent dans la cafétéria pour échanger avec les participants.

Ateliers info-intox de la Bpi avec Salomé Kintz

Depuis 2015, les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture promeuvent l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Il s'agit de former des citoyens actifs, éclairés et responsables. [Le site ministériel Eduscol](#) identifie comme composante de l'EMI « *le développement d'une compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, ainsi que d'évaluation des sources et des contenus* », ce qui correspond à une compétence centrale des bibliothécaires. Dans ce cadre, la Bpi a décidé de faire de l'EMI en bibliothèque à destination du public scolaire. Nous accueillons les élèves d'une classe pour les faire travailler pendant deux heures par petits groupes sur Internet à partir d'un sujet de recherche donné.

Exemples de sujets: Des bateaux ont récemment disparu dans le triangle des Bermudes, les fumées blanches des avions contiennent des produits chimiques, le SIDA est un virus créé en laboratoire, les Américains n'ont pas marché sur la lune, la finance contrôle la presse en France, l'homme n'est pas responsable du réchauffement climatique, le 11 septembre a été organisé par la CIA, les immigrés en France sont surtout Africains.

- <https://pro.bpi.fr/sites/Professionnels/contents/Contenus/cohesion-sociale/bibliotheques-dans-la-cite-1/fiches-pratiques/les-ateliers-info-intox-de-la-bp.html>
- Fiche Bpi : <https://pro.bpi.fr/sites/Professionnels/contents/Contenus/cohesion-sociale/bibliotheques-dans-la-cite-1/fiches-pratiques/retour-sur-les-ateliers-info-int.html>

Débats de société à Bordeaux avec Yoann Bourion

« La Fabrique du citoyen : imaginer ensemble le monde de demain »

Il y avait un contraste entre une offre de service insérant le réseau des bibliothèques municipales de Bordeaux (une grosse centrale et 10 annexes) dans la cité et l'absence de thèmes citoyens dans l'offre culturelle. L'ouverture le 14 novembre 2015, au lendemain des attentats de Paris, d'une grande exposition sur le décryptage des images a été suivie dès 2016 du lancement de « La Fabrique du citoyen », programme annuel puis trimestriel mêlant ateliers, conférences et expositions. Parmi les thèmes abordés, on peut citer la laïcité, « Qu'est-ce que voter ? », « Qu'est-ce que la censure ? », la PMA, les traités européens, réunissant chaque fois des contributeurs aux

¹³ Le Bastion social est un mouvement français considéré comme d'inspiration néofasciste. Il est notamment présent à Lyon et, dans une moindre mesure, à Strasbourg.

opinions diverses.

En 2018, ont été abordés les 50 ans de mai 1968 et la liberté d'expression avec une tête d'affiche comme Plantu. Les usagers de l'ensemble du réseau ont été invités à réaliser des sérigraphies reprenant l'esprit des affiches de mai 1968.

Parmi les partenaires essentiels de ces actions, il faut mentionner l'Éducation nationale et le [CLEMI](#) (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information).

- <http://www.aquitaineonline.com/actualites-en-aquitaine/bordeaux-metropole/6187-bordeaux-fabrique-citoyenne.html>
- <http://www.bordeaux.fr/e172034/la-fabrique-du-citoyen-4>

Hérouville-Saint-Clair avec Morgane Desart

Vidéo « Suis-moi » sur les parcours de vie d'habitants d'Hérouville

Deuxième ville la plus peuplée du Calvados après Caen dont elle constitue une banlieue, Hérouville-Saint-Clair comprend la plus grande population d'origine immigrée du département. Son image de marque est souvent en décalage avec le vécu de ses habitants. Qu'est-ce que signifie vivre ensemble à Hérouville ? C'est à cette question qu'a voulu répondre la bibliothèque qui, devenue communautaire, a conservé une grande autonomie d'action.

Les deux jeunes réalisateurs de cinéma du réel Camille Julie et Nicolas Glorieux, accueillis en résidence artistique, ont eu pour mission de mobiliser les partenaires et de créer une œuvre polyphonique. La préparation a mobilisé une dizaine de partenaires et plusieurs centaines de personnes pour aboutir à un webdocumentaire [disponible en ligne](#). Il rassemble 21 parcours de vie, de 15 à 20 minutes chacun : récits d'engagement, d'émigration, de conversion, de vie toute simple. Il s'est agi, en respectant un équilibre dans les exemples choisis, de donner, sans angélisme, un visage positif à une « ville compliquée ».

- <https://www.keren-production.fr/films/suis-moi/>
- <https://bibliotheques.caenlamer.fr/default/webdocumentaire.aspx?lg=fr-FR>
- Fiche Bpi : <https://pro.bpi.fr/sites/Professionnels/contents/Contenus/cohesion-sociale/bibliotheques-dans-la-cite-1/fiches-pratiques/suis-moi.html>

Projet à Lyon avec Guillaume Morand

Démocratie : rêver, penser, agir ensemble

Le projet d'établissement des bibliothèques municipales de Lyon annonçait notamment comme objectif d'être « *un forum dans la cité, une fabrique du citoyen* ». Entre les attentats de 2015 et l'élection présidentielle, a été organisée, de novembre 2016 à mars 2017, une série de manifestations sous le titre *Démocratie*. Abordant ce vaste sujet, nous n'avons pas voulu traiter de la question du régime de démocratie représentative occidentale et de sa crise mais plutôt du désir d'émancipation et des nouvelles formes d'engagement.

Qu'est-ce qu'on fait concrètement à la BML pour favoriser la participation des usagers, au-delà de l'effet de mode ? C'est cette question qui nous a permis de dégager trois axes thématiques : la question du pouvoir d'agir, les communs comme application concrète de la démocratie directe, enfin la participation.

Une webradio éphémère a conservé la mémoire de paroles multiples. Un atelier avec des habitants du quartier de la Duchère a duré plusieurs semaines et nous avons organisé une bibliothèque vivante sur le thème des exils.

Il a été difficile de concilier trois temporalités : celles de la médiathèque, de l'institution et du politique. Quand l'évènement a été décidé en 2015, il n'y avait pas d'enjeux locaux. Puis il y a eu l'impact de la campagne présidentielle à Lyon même, mais aussi sur notre partenaire, Mediapart, qui s'est trouvé beaucoup moins disponible.

S'est aussi posée cette question : la bibliothèque est-elle un lieu politique ? Il ne va pas de soi pour certains collègues, comme pour la collectivité, que c'est le rôle de la bibliothèque d'organiser des débats politiques.

Cette opération se prolonge sur le thème des communs numériques et par la création d'une mission *Nouvelles citoyennetés*. L'effort fourni pour la mener à bien va permettre que le prochain projet d'établissement s'élabore davantage en concertation avec les élus et les publics.

- https://www.bm-lyon.fr/spip.php?page=agenda_date_id&source=326&event_id=2214

Accompagner la citoyenneté à Montreuil avec Fabrice Chambon

Des mini-projets autour de l'accompagnement à la citoyenneté

Montreuil est une ville de 100 000 habitants de la première couronne d'Île-de-France. On y parle une centaine de langues et les inégalités sociales et éducatives y sont importantes.

À l'origine de la lecture publique montreuilloise, il y a la naissance en 1875 d'une bibliothèque populaire qui avait pour mission « *d'éduquer au suffrage universel* », en réaction à la Révolution de 1848 qui avait abouti à l'élection d'un « tyran » : il s'agissait de permettre à la population de disposer d'outils pour participer au débat public de la manière la plus éclairée possible.

Nous nous situons dans cette perspective d'éducation populaire. Est-ce que derrière le bibliothécaire se cache un militant tentant d'imposer son point de vue ? Nous recherchons constamment le point d'équilibre.

Il s'agit d'aborder des débats présents dans la société. Montreuil accueille un assez grand nombre de Roms. Cela engendre des propos à la limite du racisme. Une résidence d'artistes a été organisée pendant deux semaines dans un camp de Roms puis les œuvres ont été exposées à la bibliothèque avec leur participation. Des débats avec historiens et sociologues ont été très suivis et parfois très contradictoires. Parmi les autres sujets abordés : les migrants, en partenariat avec la Cimade, ou « Pourquoi des riches et des pauvres », qui a connu un gros succès. La bibliothèque parvient à attirer un public nombreux (jusqu'à 150 personnes) sur des sujets économiques et sociaux quand les partis politiques traditionnels peinent à rassembler.

Autre initiative marquante : la vidéo *Toi aussi, écris ta thèse du complot !* réalisée avec des adolescents.

- <http://www.bibliotheque-montreuil.fr/la-vie-a-la-bibliotheque/ca-sest-passe-a-la-bib/>
- <https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-buissonnier/les-jeunes-du-club-de-lecture-lekri-dezados-best-des-livres-de-lannee>

Strasbourg avec Marie-Pierre Lefevre, directrice du centre socio-culturel de la Meinau à Strasbourg, et Hamed Ouanoufi, animateur

Actions et partenariats avec le centre socio-culturel du quartier de la Meinau

Fin 2013-début 2014, nous apprenons que cinq jeunes adultes du quartier sont partis en Syrie et que deux y ont laissé leur vie. Nous nous sommes demandés, avec d'autres associations culturelles et cultuelles, que faire. Comment interroger la laïcité, le fait religieux, le vivre ensemble ?

Comment un centre socio-culturel peut-il répondre au questionnement, à la peur des habitants— « on n'a rien vu venir », « ces jeunes-là, on les connaissait »—?

Il fallait mettre au travail cette question sans que ça devienne une affaire musulmano-musulmane, sans que les membres de l'équipe de confession musulmane soient les seules parties prenantes dans démarche. Il y a des personnes qui sont aussi touchées personnellement dans ce qu'elles sont.

En moins de trois semaines, en janvier-février 2014, avec un certain nombre de partenaires, nous avons monté un collectif pour le refus de l'endoctrinement et une conférence débat en prenant le

parti d'amener de la connaissance, en faisant appel à un géo-politologue qui a traité du Moyen-Orient, à un ethnopsychiatre qui a parlé du passage à l'acte, à l'imam du quartier pour parler de ce qu'est le djihad.

De nombreux jeunes du quartier ont fait un débat après le débat : « *Nous, on n'est pas d'accord, pourquoi le psychiatre dit que si on fait du passage à l'acte c'est comme si on voulait se suicider, on n'est pas d'accord avec la définition du djihad donnée par l'imam* », etc.

Cette question de la radicalité nous est tombée dessus à brûle-pourpoint : au centre socio-culturel, nous connaissions les jeunes qui sont partis, ils avaient un comportement irréprochable mais ils ont eu le malheur de rencontrer sur les réseaux sociaux un prédicateur qui a su déceler chez eux des failles psychiques pour les rallier à sa cause.

Nous avons essayé de faire émerger un contre-discours via des temps de parole où on pouvait entendre l'incompréhensible car il fallait partir de là où ils étaient. À partir de là, nous avons déconstruit étape par étape le discours qui pouvait circuler dans le quartier sur ce que c'est que le djihad, qui a davantage à voir avec faire des efforts au quotidien que de faire la guerre. Il y avait aussi ce qui tournait autour des relations entre sunnites et chiites, autour du « crime d'apostasie », du conflit israëlo-palestinien et des conflits en Syrie et en Lybie. Nous avons fait appel à divers intervenants : l'association [Alsace Syrie](#) qui fait de la véritable aide humanitaire¹⁴, en collectant denrées alimentaires et vêtements ; un jeune homme dont la sœur est partie en Syrie et a été mariée 7 fois ; des jeunes de Grenoble qui nous ont parlé de non-violence. La documentariste Clarice Feletin a fait participer des jeunes du quartier de la Meinau à son film [Engrenage, les jeunes face à l'Islam radical](#) qui a été diffusé à la télévision en 2015 et est [visible sur Youtube](#).

Nous nous efforçons de protéger les plus fragiles. Dans nos quartiers, il n'y a pas de frontières entre les tranches d'âge, ce qui met en fragilité le plus jeunes. Il faut les amener à remettre en question ce que les plus âgés leur disent.

➤ <http://www.lecentre-meinau.fr/>

Retour sur la journée, par Jean-Pierre Sakoun, président du comité Laïcité République

Rien n'aurait été possible sans ce passé républicain de la France et la République ne serait rien sans la laïcité.

Dans son célèbre roman *Sa majesté des mouches*¹⁵, William Golding montre comment l'éradication du passé et de l'histoire conduit à une société qui mange ses propres enfants.

Dans son ouvrage *L'Institution de la liberté*¹⁶, qui vient de paraître, Murielle Fabre-Magnan, juriste professeure à l'université Panthéon-Sorbonne Paris 1, écrit :

« Le consentement et le contrat ne suffisent pas à garantir la liberté, ils en sont même parfois les fossoyeurs, à l'inverse l'interdit ou la dignité ne sont pas toujours les ennemis de la liberté. [...] Il s'agit s'essayer de sortir du dualisme borné qui prétendrait nous assimiler à un camp ou nous forcer à choisir entre le retour à des temps anciens supposés meilleurs ou, à l'inverse, les impasses de la liberté définie comme la faculté de faire tout ce qu'on veut quand on veut. On peut récuser tout à la fois le rétablissement des interdits disparus et les fausses libertés aujourd'hui vantées et promues. Fausses [...] dans le sens où Thomas Carlyle expliquait, en parlant de la liberté de mourir de faim, qu'il ne suffit pas d'accoler le mot de liberté pour rendre la chose visée désirable. »

Cette citation dit tout de la liberté de l'individu par rapport à la liberté de la société, c'est-à-dire la

¹⁴ Allusion à l'argumentaire de recruteurs djihadistes qui présentent l'engagement en Syrie sous des motifs humanitaires.

¹⁵ William Golding, *Sa majesté des mouches*, Gallimard, première édition en 1956.

¹⁶ *L'Institution de la liberté*, M. Fabre-Magnan, Presses Universitaires de France, 2018.

https://www.puf.com/content/Linstitution_de_la_libert%C3%A9.

question du projet collectif que porte la République, comme le disait M. Martigny, par rapport au projet de liberté individuelle que porte la démocratie.

Je suis heureux d'assister à une forme de réarmement moral citoyen face aux problèmes qui se posent.

Il y a un an, le comité Laïcité République (CLR) avait organisé un colloque sur les bibliothèques¹⁷. Ce qui était apparu, c'était essentiellement le constat de la difficulté d'attirer les publics les plus fragiles face à la laïcité, face à la République, un phénomène à bas bruit qui concerne beaucoup d'établissements depuis une trentaine d'années. En deux ans, nous sommes passés de ce constat à l'action : vous proposez des solutions, des actions près du terrain, vous faites venir ceux qui ne viennent pas, vous allez vers eux, vous les mettez en valeur et vous tentez de les ramener à la citoyenneté.

La date à laquelle la laïcité a commencé à être une question inquiétante et inquiétée, c'est *grosso modo* 1983. Ceux qui étaient les porteurs de la laïcité étaient les représentants de la gauche ; il y a par ailleurs une droite laïque, nous faisons très attention au CLR à travailler avec ses représentants, comme nous travaillons avec tout l'arc démocratique politique parce que la laïcité, au-delà de toute divergence politique, est le pilier de notre vie en commun dans la République française. Mais la gauche portait la laïcité d'une manière assez évidente depuis 1905 et même avant, depuis 1848, voire depuis 1789. En 1983, la social-démocratie au pouvoir a fait un *aggiornamento* économique avec une pause dans les réformes et a remplacé la lutte des classes, l'espoir d'une vie meilleure, par les droits de l'homme en les autonomisant des droits du citoyen, ce qui mène à toutes les dérives. Nous le voyons très bien avec l'instrumentalisation de la Déclaration universelle des Nations unies de 1948¹⁸ par des pays dictatoriaux, antidémocratiques, obscurantistes, qui se servent de la notion de droits de l'homme pour opposer leurs pratiques à la liberté des individus. Depuis, plus de trente années d'érosion de la laïcité ont passé, presque à l'insu des Français, malgré l'action de quelques associations, comme la nôtre, créée en 1989 autour de l'appel lancé par des gens qui se sont unis pour dire « *Profs, ne capitulez pas* »¹⁹, face à la présence du religieux dans l'espace scolaire.

Après les effroyables massacres qui ont frappé la France en 2015 et 2016, les Français prennent conscience du fait que l'un des biens les plus importants de leur vie en société est en danger : 73 à 81 % d'entre eux selon de fréquents sondages se disent laïcs. La laïcité n'a rien à voir avec l'athéisme. Cependant, 45 % des Français se disent athées et 63 % athées ou agnostiques²⁰. Et sur les 37 % qui se disent croyants, 12 % ont une pratique religieuse consistant à aller dans un lieu de culte au moins une fois dans l'année et 1,8 % ont une pratique religieuse consistant à aller dans un lieu de culte chaque semaine. L'invasion du religieux dans le discours politique, dans le discours social, dans les journaux, est quelque chose qui ne correspond pas à la réalité.

La laïcité, avant d'être une valeur, qui peut monter et descendre, est un principe, qui est immuable à moins d'une grande discussion collective pour le redéfinir. C'est d'abord la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 qui, en deux articles, l'article 3 et l'article 10²¹, définit la laïcité.

¹⁷ *Bibliothèques et projet citoyen, du progrès à la perfectibilité*, Colloque du CLR, 19 mars 16, <http://www.laicite-republique.org/jean-pierre-sakoun-video-colloque-du-clr-19-mars-2016.html>.

¹⁸ *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Nations unies, 1948, <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>.

¹⁹ Voir supra note 2.

²⁰ Voir notamment ce sondage : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/07/une-grande-majorite-de-francais-ne-se-reclament-d-aucune-religion_4629612_4355770.html

²¹ **Art. 3.** Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

<https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

D'une part, il ne peut pas y avoir d'autorité sur le peuple que celle des élus, c'est-à-dire que toute autorité ou tout corps qui n'est pas élu n'a pas d'autorité sur la société, par exemple les représentants des religions, les associations culturelles. D'autre part, nul ne peut être inquiété pour ses prises de position philosophiques, croyant, non croyant, abandonnant une religion, prenant une autre religion.

L'article 1^{er} de notre constitution est fondamental : « *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». L'indivisibilité, ce n'est pas seulement celle du territoire, c'est l'universalisme, l'indivisibilité du peuple porteur de la souveraineté nationale. Chacun d'entre nous est porteur d'une parcelle de la souveraineté. Et on ne peut pas aliéner cette parcelle à quelque opinion philosophique que ce soit. On peut en revanche faire état de ses opinions philosophiques mais en aucun cas demander à la communauté qu'elle représente de prendre en charge, la parcelle de souveraineté qui est la nôtre.

Le couronnement, ce sont les deux articles de principes de la loi de 1905²². « *La République assure la liberté de conscience* ». Cette phrase est fondamentale par ce qu'elle se termine par un point. La deuxième phrase garantit le libre exercice des cultes. Ce n'est que parce que la République peut dire aux religions « *la liberté absolue de conscience est essentielle* » qu'elle peut leur dire ensuite « *dans cette limite-là vous avez le libre exercice de vos cultes* ».

Le deuxième article dit : « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » La République est aveugle aux religions. La religion, c'est dans le cœur de chacun et c'est dans le cadre d'une organisation communautaire qui ne pose de problème à personne. Le culte, c'est le moment où cette organisation prend pied dans la société pour s'y installer. La République n'y est pas du tout aveugle, elle dit : tout ça est libre sous certaines conditions qui sont définies par 42 articles.

La laïcité est aussi une valeur, un *habitus*. Elle se traduit même dans les vêtements des gens, dans leur comportement. Il n'y a pas beaucoup de pays, même parmi les plus démocratiques, dans lesquels une terrasse de café voit des hommes et des femmes habillés comme ils en ont envie, en train de discuter, de rire et de boire ensemble. Il s'agit d'un *habitus* laïc, un *habitus* républicain. Tout à l'heure, j'entendais l'un d'entre vous dire qu'il était très difficile d'utiliser le mot *laïcité* dans certains quartiers, que le mot même avait valeur de chiffon rouge. On peut le comprendre. Le terrain perdu est tel qu'aujourd'hui il faille repartir des fondamentaux.

Ils sont simples et au nombre de trois. Le premier est la liberté absolue de conscience. Le second, l'égalité absolue entre tous les êtres humains, quels qu'ils soient. Le troisième, c'est qu'ils sont tous égaux devant la loi. Avec ces trois éléments, vous avez la laïcité. Ne parlez pas de laïcité, parlez de ces principes qui amènent à respecter la dignité humaine, la liberté de chacun et la liberté des autres.

Je vais finir par une citation de Catherine Kintzler, dont je vous engage à lire le livre *Penser la laïcité*²³ et à fréquenter son blog *Mezetulle*²⁴. Elle dit tout bêtement cette chose en conclusion d'un de ses articles : « *la laïcité a produit plus de libertés que ne l'a jamais fait aucune religion investie du pouvoir politique* »²⁵. C'est d'une simplicité absolue mais il faudrait qu'on s'en souvienne.

²² « Article 1 : *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

Article 2 : *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes [...] ».*

²³ Catherine Kintzler, *Penser la laïcité*, Minerve, 2014

²⁴ <http://www.mezetulle.fr/>.

²⁵ Entretien avec Catherine Kintzler par Laurent Ottavi, *Revue des deux mondes*, 15 janvier 2018, en ligne :

<https://www.revedesdeuxmondes.fr/catherine-kintzler-laicite-a-produit-plus-de-libertes-ne-aucune-religion-investie-pouvoir-politique/>.

Conclusion, par Anna Marcuzzi

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette journée qui était vraiment riche, intéressante, qui a nourri beaucoup de choses en nous, qui a peut-être répondu à des questions, je l'espère, et qui en a certainement suscité d'autres, ce qui est bien aussi. Je pense que, comme toute journée d'étude, elle n'est pas la fin de quelque chose mais le début d'un processus que vous nourrirez avec vos équipes.